

Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Inspecteurs de l'Éducation Nationale du second degré

à

Mesdames et messieurs les professeurs d'Éducation Physique et Sportive
S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

Partie commune :

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre implication et votre engagement constant lors de l'année scolaire écoulée.

Ayant à cœur de vous accompagner dans vos missions pour la réussite des élèves, nous vous rappelons les priorités pédagogiques et éducatives académiques, en prenant appui sur [la circulaire de rentrée 2025](#) :



Tenir la promesse républicaine de l'École - éléver le niveau général et donner les mêmes chances à tous. »

- **Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves.**

La maîtrise des savoirs fondamentaux est un objectif prioritaire. Ainsi tout enseignement doit permettre à chaque élève d'apprendre à raisonner, exercer son esprit critique, s'exprimer, innover et s'adapter aux réalités du monde contemporain.

Pour y parvenir, les équipes pédagogiques trouveront un appui précieux dans l'analyse des différentes évaluations ; elles permettent un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des élèves.

Au collège, un réajustement des groupes en 6^{ème} et 5^{ème} en fonction des besoins ciblés des élèves, la conception [de parcours de réussite propres](#) à l'établissement en 4^{ème} et 3^{ème} seront des leviers forts de la réussite des élèves.

En lycée professionnel, un projet d'adaptation du parcours différencié vous sera communiqué prochainement.

En lycée général et technologique, les [projets d'évaluation](#) seront précisés, notamment concernant l'identification des évaluations à même d'évaluer les niveaux de maîtrise.

La formation aux [usages raisonnés de l'IA générative](#) par nos élèves devient également un enjeu majeur, y compris dans le cadre de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique. Des formations Pix seront déployées cette année dans les établissements volontaires.

- **Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité.**

Il est essentiel d'être mobilisé au quotidien, dans les classes, pour transmettre et faire vivre les principes et valeurs de la République et ainsi garantir les conditions d'une école qui protège et rassemble.

La lutte contre les inégalités territoriales, sociales et de genre et toutes formes de discrimination doit engager chaque acteur de l'éducation nationale.

En cette année 2025/2026, dans les établissements, la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), le plan « Filles et maths », le renforcement de l'éducation à l'orientation dans le cadre du plan Avenir seront des leviers majeurs de la lutte contre les différentes formes d'inégalités.

- **Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble**

L'attention portée au bien-être, à la santé et à la protection des élèves est un axe prioritaire.

Nous veillerons particulièrement cette année à :

- La santé mentale des élèves
- La pratique sportive et physique ;
- Le refus de toute forme de violence ;
- Le renforcement des compétences psychosociales ;
- L'usage raisonnable des outils numériques, en particulier la mise en œuvre réelle de l'interdiction des portables (hors usages pédagogiques) au collège.

La réussite scolaire des élèves et leur épanouissement personnel nourrissent la confiance accordée par les familles à l'École.

Dispositifs d'accompagnement par la formation :

Tous les personnels peuvent être soutenus dans leur développement professionnel et dans l'appropriation de pratiques pédagogiques adaptées aux enjeux actuels par la formation. L'EAFC et les partenaires institutionnels, tels que CANOPE délivrent une offre de formation riche et diversifiée.

[Le Programme Académique de Formation](#) de l'EAFC est ouvert à l'abonnement jusqu'au 18 septembre 2025, puis à la préinscription jusqu'au 2 octobre 2025 inclus.

La pleine inclusion scolaire reste un objectif central pour lequel nous devons continuer à œuvrer collectivement. Dans ce contexte, il est essentiel que chaque professeur puisse élargir ses compétences pour répondre aux besoins spécifiques de certains élèves. La formation académique préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) offre l'opportunité d'enrichir les pratiques pédagogiques, d'acquérir des outils concrets, et d'échanger avec des pairs sur des stratégies efficaces pour favoriser la réussite de chaque élève, parmi lesquels, les élèves à besoins éducatifs particuliers. Les enseignants intéressés pourront se faire connaître lors de l'appel à candidature qui sera diffusé sur *Partage* en janvier 2026.

C'est en formant des citoyens conscients et responsables que collectivement nous construisons la société de demain.

Les corps d'inspection vous soutiennent dans votre action et vous souhaitent une excellente année scolaire.

Les IA-IPR et les IEN2D de l'académie de Nancy-Metz

Partie disciplinaire EPS :

La rentrée 2025 confirme **une stabilité** au sein de l'inspection pédagogique régionale EPS, avec une équipe de quatre IA-IPR EPS. Laurent HOPPÉ continue d'exercer ses fonctions de directeur de la pédagogie auprès du Recteur, et les chargés de mission (Jérôme FRIEDMANN, Sylvain PESCARA, Audrey SPUHLER et Emmanuel ZEGHMOULI), recrutés l'an dernier, restent en poste pour l'année scolaire 2025/2026.

Leurs missions se poursuivent : au-delà des dossiers disciplinaires (cf. organigramme académique), ils continueront à réaliser des visites d'inspection hors rendez-vous de carrière. La stratégie académique instaurée l'année dernière - une première inspection entre la titularisation et le premier rendez-vous de carrière (4ème échelon CN), ainsi que la visite des enseignants susceptibles de postuler à la classe exceptionnelle (6 et 7ème échelon HCL) - répond pleinement aux objectifs fixés.

Nous remercions chaleureusement ces chargés de mission, ainsi que tous ceux qui contribuent chaque année au pilotage de la discipline et à l'accompagnement des enseignants dans un objectif partagé : **offrir une EPS de qualité à nos élèves**. Un grand merci à Laurent KAISER, Isabelle EHRHARDT (examens), Luc DI POL (numérique, site EPS), Nicolas AUBIN (APPN), Sandrine DELANGRE (CIF), aux CPD EPS, aux PFA, aux formateurs, aux responsables de secteurs, aux tuteurs, aux membres de la CAHN, aux cadres UNSS et coordonnateurs de districts.

Nous adressons une attention toute particulière à Pascal DECK qui, après de longues années au sein de l'équipe des chargés de mission en EPS, passe le relais du suivi des sportifs de haut niveau et de l'EPS adaptée à Cédric ALBERT, que nous accueillons chaleureusement dans l'équipe. Nous tenons également à rendre hommage à deux CPD qui quittent leur fonction en cette rentrée : Annabelle Remy (CPD EPS 54) qui s'oriente vers de nouvelles responsabilités et Jean-Luc Dorangeon (CPD EPS 55) qui, après une brillante carrière, fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2025.

Nous exprimons **notre sincère gratitude** à l'ensemble des professeurs d'EPS qui s'investissent quotidiennement pour nos élèves, notre discipline et notre institution. La qualité du pilotage de notre discipline repose avant tout sur l'engagement de professionnels passionnés, présents chaque jour sur le terrain, dans les gymnases, les installations sportives, au sein de leurs établissements et parfois au-delà.

Enfin, en cette rentrée, nous avons **une pensée à émoue** pour tous les professeurs d'EPS, actifs ou retraités, qui nous ont quittés l'an dernier. Si les enseignants d'EPS veillent toujours à la santé et au bien-être de leurs élèves, nous souhaitons leur rappeler qu'il est tout aussi essentiel **de préserver leur propre équilibre**. La notion de plaisir - dans les cours, lors des entraînements d'AS ou des compétitions UNSS - nous paraît fondamentale pour s'épanouir dans ce métier passionnant, mais parfois exigeant.

Pour cela, il est important de pouvoir s'appuyer **sur une dynamique d'équipe EPS** saine et cordiale, ainsi que sur la solidarité entre collègues d'autres établissements. Votre hiérarchie et l'équipe d'inspection EPS restent à l'écoute et disponibles pour les personnels qui le souhaitent.

Les IA IPR EPS

❖ **Carte des formations** : Nous invitons les établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation à prendre notre attache **avant les congés d'automne**.

- **Enseignement de spécialité EPPCS** : 6 établissements proposent désormais l'enseignement de spécialité dans l'académie tandis que 3 autres s'intéressent de près à une possibilité d'ouverture. Un webinaire dédié sera proposé pour cet accompagnement et pour la formation des professeurs assurant cet enseignement.
- **Enseignement optionnel EPS** : Ce sont désormais 30 établissements qui proposent l'EO. Et tout comme l'EPPCS un accompagnement renforcé est prévu pour celle nouvelle année scolaire.
- **Unité Facultative dans le Secteur Sportif** : 18 LP répartis dans les 4 départements proposent un parcours à destination des élèves ayant une appétence pour les métiers de l'animation et de l'encadrement sportif.
- **Les Certificats de Spécialisation** : dernière année pour nos 3 CSAG2S , 2 CSE2S (Lycée Emile Zola, Bar le Duc) + ouverture LP privé Pierre de Coubertin).
- **Sections Sportives scolaires** : nous devrons compter [331 sections sportives scolaires dans l'académie](#) à la rentrée 2025 (14 ouvertures prévues pour la rentrée 2025).

- **Les dispositifs sport-études** : la première année d'existence de dispositif a permis de scolariser 877 élèves en 2024/2025. Les 47 classes réparties dans 6 collèges et 12 lycées sont reconduites pour cette année scolaire 2025/2026.
- **Label « Génération 2024 »** : le label deviendra label « **Génération 2030** » dans la perspective des Jeux olympiques d'hiver de 2030 que les Alpes françaises vont organiser. Nous attendons les dernières informations sur le cahier des charges de ce label, qui sera communiqué à tous les enseignants au premier trimestre de l'année scolaire. Nous espérons nous appuyer en priorité sur les 338 établissements labelisés Génération 2024 actuellement dans l'académie. Le premier comité de pilotage et de labélisation se tiendra en décembre 2025.
- **Dispositif « 2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive en collège »**. 18 collèges (dont 14 REP-REP+) ont proposé le dispositif en 2024-25.

❖ **Formation des enseignants :**

- Concernant la formation continue, l'École académique de la formation continue (EAFC) vous propose un large éventail de formations, à la fois transversales et disciplinaires. Vous pouvez dès à présent manifester votre intérêt en vous abonnant sur le site de l'EAFC, <https://www.ac-nancy-metz.fr/> ce qui vous permettra de vous préinscrire ensuite à partir du mail que vous recevrez dans votre boîte académique qui indiquera le lieu et la date de la formation.

- Les pré-inscriptions auront lieu aux périodes suivantes :

Pour les formations de la première période (novembre-mars) : **du 18 septembre au 2 octobre 2025.**

Pour celles de la seconde période (mars-juin) : **du 2 au 16 décembre 2025**

- Vous recevrez prochainement le Mémento de la formation continue, qui détaillera davantage les formations disciplinaires destinées aux professeurs d'EPS.
- En ce qui concerne les formations de secteur, deux nouveautés sont à noter :
 - ✓ Vous pourrez désormais vous former dans un secteur voisin, sous réserve de places disponibles.
 - ✓ Ces formations seront désormais hybrides : elles comprendront une session théorique en visioconférence la veille de la formation, une partie en présentiel, puis une seconde visioconférence après la formation pour un retour réflexif.

Pour toute question relative aux formations dans votre secteur, n'hésitez pas à contacter votre responsable de secteur.

- Les inscriptions aux formations de **préparation aux concours (CAPEPS et Agrégation internes)** sont accessibles **dès à présent**. Toutes les informations sur cette page : <https://www.ac-nancy-metz.fr/eafc-preparation-aux-concours-internes-et-examens-professionnels-124700>. Nous encourageons tous les contractuels (CAPEPS interne) et enseignants (Agrégation interne) intéressés à s'inscrire. Un très grand merci à nos formateurs dont les résultats des sessions 2025 prouvent leur efficacité et à qui nous accordons encore toute notre confiance.

Lien de préinscription pour la préparation aux épreuves d'admissibilité pour l'AGREG interne EPS (pré-inscriptions du 01.07 au 01.09.2025):

https://portail.ac-nancy-metz.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/22501/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/74944|01|S1|2025-09-12_14:00:00|2025-09-12_18:00:00

Lien de préinscription pour la préparation aux épreuves d'admissibilité pour le CAPEPS interne (pré-inscriptions du 01.07 au 24.09.2025):

https://portail.ac-nancy-metz.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/22832/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/74953|01|S1|2025-10-11_08:00:00|2025-10-11_12:00:00

❖ **Examens :**

- **Bilan :**

Concernant le bilan de cette année, l'utilisation des plateformes CYCLADES et SANTORIN n'a pas posé de difficultés majeures. Toutefois, la commission a dû procéder à des harmonisations pour 5 établissements, principalement en raison d'écart de moyenne significatifs par rapport à l'espace de confiance (écart à la moyenne académique ou écart fille/garçon important). Des courriers ont été adressés à 19 établissements, pointant non seulement ces écarts, mais également des lacunes persistantes dans la constitution des dossiers de sous-commissions et la gestion des certificats médicaux. Malgré les consignes répétées, des anomalies ont été constatées (absence de documents, certificats antidatés).

Afin d'améliorer ces aspects, [des outils seront mis à disposition](#) des équipes EPS en charge des examens dès la prochaine rentrée. Ces outils comprendront des rubriques thématiques dédiées aux certificats médicaux, à l'édition des convocations élèves, à la création de fichiers récapitulatifs des AFL(P), à un rétroplanning, une infographie et une FAQ.

Il est crucial de rappeler **l'importance des conseils d'enseignement à chaque CCF**. Ces conseils permettent d'anticiper les difficultés et d'éviter de tout traiter en dernière minute, réduisant ainsi le risque d'erreurs. De plus, un renseignement progressif des notes à partir de mars permet d'étaler la charge de travail et de diminuer les erreurs potentielles.

Enfin, nous insistons sur **l'importance d'un dernier conseil d'enseignement en présence du chef d'établissement** (chef de centre). Il est essentiel que ce dernier ait une connaissance approfondie du dossier examen en EPS tout comme le représentant de l'établissement en sous-commission.

➤ **Les référentiels d'EPS aux examens :**

Pour l'année à venir :

- Nous vous communiquerons la liste de tous les référentiels validés par EPLE et par examen. Merci de faire part des éventuelles erreurs à [Laurent KAISER](#).
- Nous proposons aux établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation (modification d'une APSA, création d'une nouvelle APSA) de faire remonter les référentiels concernés à [Laurent KAISER avant les vacances d'automne s'agissant du 1^{er} CCF et avant les vacances de Noël pour les suivants](#).
- Nous proposons désormais sur [le site académique](#) une banque de référentiels par examen et par CA.

❖ **OPEPS : migration progressive vers IPACK EPS**

- L'outil OPEPS sera reconduit pour l'année scolaire 2025-2026. Son maintien est essentiel afin de garantir une cartographie précise et actualisée de l'EPS au sein de notre académie, fondement indispensable pour le pilotage de nos formations, de nos examens, et de nos dispositifs institutionnels.
- Le dépôt des fichiers (le dossier d'organisation pédagogique de l'EPS) s'effectuera uniquement par un téléchargement en ligne sur un espace dédié [du portail de l'Inspection](#). Cet espace de dépôt sera accessible à partir du jeudi 28 août et devrait résoudre les difficultés parfois rencontrées pour l'envoi du fichier en pièce jointe.
- Le dépôt du fichier complété est attendu pour le **26 septembre 2025**.

Parallèlement, dans une perspective de modernisation, une phase d'expérimentation de **l'outil IPack EPS** débutera cette année au sein d'un groupe d'établissements pilotes, que nous tenons d'ores et déjà à remercier pour leur engagement dans cette démarche. Cet outil, déjà déployé dans plus de deux tiers des académies, représente une évolution majeure pour notre discipline. Entièrement en ligne et *responsive* (accessible sur ordinateur, tablette et smartphone), IPack EPS a été conçu pour une utilisation intuitive et efficace. Son interface ergonomique, fluide, et connectée aux services académiques et nationaux (inspection, examens, certifications, UNSS, IGESR...), permettra de simplifier les procédures pour les enseignants, de renforcer la cohérence des données, et d'optimiser le pilotage de l'EPS à tous les niveaux.

Un déploiement généralisé d'IPack EPS à l'échelle académique est envisagé, en fonction du bilan de l'expérimentation, pour la rentrée 2026.

❖ **Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) :**

- **Les rendez-vous de carrière (RVC)** se poursuivent et concerneront cette année **46 enseignants d'EPS** certifiés ou agrégés de l'enseignement public et privé. Pour rappel, si lors de votre rendez-vous de carrière, vous souhaitez nous communiquer des éléments, [des outils sont à disposition sur notre site académique](#). Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué cette pour les faire évoluer. Mais pour rappel, ce ne sont que des « outils » et ils n'ont donc rien de

prescriptifs. Des cadres personnels peuvent être utilisés également mais en tout état de cause, nous vous invitons fortement à fournir des documents permettant de comprendre votre démarche enseignante.

Par ailleurs un « [document de référence](#) » est également proposé par le ministère et peut être renseigné et transmis aux évaluateurs (IPR et chef d'établissement).

Pour l'année écoulée, nous avons réalisé **68 rendez-vous de carrière** : 30 au 6^{ème} échelon, 25 au 8^{ème} échelon et 13 au 9^{ème} échelon.

➤ **Les visites d'accompagnement se poursuivent activement et concernent divers profils :**

- Enseignants de la hors-classe dans le cadre de la promotion à la classe exceptionnelle : **34** visites réalisées cette année.
- Professeurs en début de carrière : **24** visites réalisées cette année.

Pour l'ensemble de ces visites hors-PPCR, nous resterons à minima sur cette même volumétrie pour l'exercice suivant. Les mêmes consignes que pour les rendez-vous de carrière s'appliquent concernant les documents à fournir.

Les chargés de mission assureront majoritairement ces accompagnements, en collaboration avec les IA-IPR EPS :

- Professeurs stagiaires : 30 prévus pour cette rentrée (26 temps plein et 4 mi-temps).
- Professeurs contractuels : accompagnement renforcé.
- Personnels en détachement : 1 visite effectuée cette année.
- Agents bénéficiant d'un PIAP : 0 accompagnement ciblé.

➤ **Un webinaire dédié :**

Un webinaire a déjà eu lieu pour préciser les enjeux, les attentes et les modalités des différents types d'inspection dans le cadre et en dehors des RVC. [Voici le lien](#) pour retrouver son enregistrement. Il sera amené à être reconduit en fin d'année scolaire.

➤ **Promotion :**

Depuis la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'avancement de carrière s'échelonne sur 3 grades : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle. S'agissant notamment de la classe exceptionnelle ou de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle **nous invitons les enseignants à renseigner leur profil (CV) sur [Iprof](#)** pour porter à la connaissance de l'administration et de l'inspection les éléments de valorisation liés à leurs parcours professionnels autres que ceux dont elle dispose déjà (missions internes ou externes à l'établissement).

Pour votre pleine information, l'accès à la classe exceptionnelle a changé depuis l'année dernière :

- Fusion des deux viviers en un seul et même vivier. Donc une nécessaire prise en considération de cette donnée dans le traitement des situations.
- Passage d'un positionnement de quatre niveaux (Défavorable, favorable, très favorable, excellent) à trois niveaux (Défavorable, favorable, très favorable). Donc quelqu'un qui était « très favorable » auparavant est « favorable » à présent sans cela ne soit une rétrogradation puisque toujours à 1 niveau sous le niveau maximum.
- 10,5% de promotion possible.
- 263 avis pour les PEPS, 19 pour les agrégés (33 et 2 dans le privé) : soient 317 avis posés cette année
- 23 avis émis pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (1 dans le privé)

Cette année ont été promus :

2024-2025	Public				Privé			
	PEPS		Agrégés		PEPS		Agrégés	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Hors classe (HCL)	18	18	1	4	5	1		

Classe Exceptionnelle (CE)	9	20	0	1	1	2		
Échelon spécial de la CE	<i>En cours</i>							
Liste d'aptitude des agrégés (LA)			/	1/23	/	/	/	0/1

➤ **Lauréats de concours :**

Nous adressons nos félicitations aux lauréats des différents concours de recrutement EPS issus de l'académie :

2025	Public		Privé		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Agrégation externe	0	0	0	0	0
Agrégation interne / CAER	3	2	0	0	5
CAPEPS externe / CAFEP	11	9	0	0	20
CAPEPS interne / CAER	3	1	1	1	6

➤ **Stagiaires :**

Cette année nous aurons un grand nombre d'étudiants et de professeurs stagiaires. S'agissant des lauréats de concours, **plusieurs d'entre eux (1/2) viennent d'autres académies**. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre académie.

Fonctionnaires Stagiaires à temps-plein (FS-TP), lauréats de concours	26
Fonctionnaires Stagiaires à mi-temps (FS-MT), lauréats de concours	4
Étudiants en Pratique en Responsabilité (EPR) de Master 2	13
Lauréats du CAPEPS interne et du CAER	6
Lauréats de l'agrégation interne	5
Détachement	0
Total	54

Nous **remercions très sincèrement les enseignants qui accompagnent ces stagiaires en tant que tuteurs**. Votre travail est essentiel à leur entrée dans le métier. Une formation dédiée (webinaire, présentiel du 10 septembre) leur est proposée.

➤ **Mutations :**

Plusieurs professeurs rejoignent notre académie à l'issue du mouvement interacadémique. Nous leur souhaitons également la bienvenue dans notre belle et accueillante région.

Au cours du mouvement intra-académique, **78 enseignants ont obtenu une mutation en EPS :**

Année scolaire	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	TZR	TOTAL
2025	26	13	29	8	2	78
2024	23	7	32	10		72
2023	21	8	36	6		71
2022	16	4	31	20		71

❖ **Ressources :**

- Nous vous invitons plus que jamais à consulter [le site EPS académique](#) qui dispose d'une mine d'informations et des ressources régulièrement enrichies des différentes productions notamment de nos groupes de travail (Cross Training, Parkour, Yoga, Arts du cirque)
- La [chaîne YouTube EPS de l'académie](#) (2180 abonnés, plus de 240 000 vues sur une année, 25 % des vues hors métropole ou pays étrangers) propose de plus en plus de vidéos à destination des élèves et des enseignants.

- La **BRNEps** a pour vocation de faciliter l'accès et l'utilisation de capsules vidéo prêtées à l'emploi avec les élèves en s'appuyant sur les dotations de tablettes dans les établissements associées à un serveur de fichiers portable et autonome (batterie). L'accès aux ressources à l'aide QR codes ne nécessite aucune connexion à Internet pour l'usage avec les élèves et limite les dérives dans l'utilisation de matériels mobiles en classe.
- Les **Mémentos et Vadémécum de l'académie (formation continue, sport-études, section sportives...)**, mais aussi des **liens directs (réglementation EPS)** vous seront transmis progressivement au fil du mois de septembre et seront comme toujours disponibles sur [le site EPS](#).

❖ **Sport scolaire et UNSS :**

Nous tenons à **remercier l'ensemble des cadres UNSS (régionaux et départementaux) et des coordonnateurs de district** pour leur investissement et leur efficacité plaçant ainsi notre académie **au sommet de la hiérarchie en France**. Ils ont pu compter sur un engagement sans faille de l'ensemble des enseignants, animateurs d'AS, dans un contexte que l'on sait parfois difficile. Vous participez activement à la **grande vitalité du sport scolaire** et à la richesse des activités de l'UNSS proposées à tous les élèves. **Donc un immense bravo collectif.**

Le service régional continuera à utiliser [un Padlet](#) pour diffuser ses informations.

Nouveau projet académique du sport scolaire du second degré : [PADSS 2025-2028](#).

Assurance : nous souhaitons attirer votre attention **sur l'obligation de chaque association sportive** de souscrire une police d'assurance, à minima, pour garantir sa responsabilité civile en tant que personne morale et celle de ses membres (article L. 321-1 du Code du Sport) ainsi que les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Cette « **assurance de l'AS** », distincte de celle de l'établissement, **peut-être souscrite soit directement auprès de la MAIF (Assurance AS/MAIF Collective) soit auprès d'un autre assureur**, couvrant de manière explicite en individuelle accident (dommages corporels) la participation aux rencontres de l'UNSS.

Lors de votre affiliation sur OPUSS, la mention « **MAIF Collective** » **est indiquée à titre indicatif**. Elle ne certifie pas que votre AS est à jour de sa cotisation d'assurance à la rentrée.

Voici, traduite en 5 chiffres, la bonne santé de notre sport scolaire dans l'académie :

1. **49 900 licences** à l'UNSS Nancy-Metz soit **30,52%** de taux de pénétration parmi les élèves du second degré dans l'académie. **1ère académie de France** en termes d'accessibilité au regard du nombre d'élèves licenciés à l'UNSS par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans le second degré. **Taux national : 23,58 %**
2. **20 058 licenciés UNSS** sont des jeunes filles (**40,78%**). **Taux national : 40,22 %**.
3. **18 250 licenciés UNSS** sont des lycéens de la voie générale, technologique ou professionnelle (**34,84%**). **Taux national : 17,26 %**.
4. **8 077 élèves sont certifiés « jeunes officiels »** en 2024/2025.
5. **8 316 participants à un cross UNSS** en 2024/2025.

❖ **APPN à environnement spécifique :**

- Pour toute Activité Physique de Pleine Nature à environnement spécifique proposée dans votre établissement vous devrez renseigner et envoyer un dossier pédagogique à [Nicolas AUBIN](#) avant validation par l'inspection.
- Nous rappelons que chaque projet a une **durée de validité limitée à 3 ans**. La date d'échéance est spécifiée sur la fiche navette qui est retournée lors de la validation du projet. En cas de doute, prenez l'attache de [Nicolas AUBIN](#).
- [La fiche protocole 2025-26 est téléchargeable en ligne sur le site académique](#).

❖ **Calendrier :**

- Tout au long du mois de septembre, généralement le lundi, l'équipe des IA-IPR EPS de l'académie enverra différents documents de rentrée à destination des professeurs d'EPS selon le calendrier suivant :

- **Le vendredi 29 août – lundi 02 septembre** : le webinaire, la lettre de rentrée et l'organigramme - lien au guide réglementaire (EDUSCOL).
- **Le jeudi 04 septembre** : la procédure et le document d'aide à la saisie OPEPS
- **Le lundi 15 septembre** : le mémento formation des enseignants,
- **Le lundi 22 septembre** : le vadémecum des SHN SSS et Sport Etudes
- **Le lundi 29 septembre** : les ressources concernant les examens

En vous souhaitant à toutes et à tous une excellente rentrée et une très bonne année scolaire, nous vous prions d'agréer, cher(e)s collègues, l'assurance de notre considération distinguée.

Amelle CHOUIKH



Laurent HOPPÉ



Sébastien MEYER



Kristian WALCZAK

